

PREFECTURE DU JURA

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la programmation  
et des finances

Arrêté n° 691

Arrêté fixant la liste des objets mobiliers inscrits à l'inventaire des  
monuments historiques suite à la réunion de la Commission  
départementale des objets mobiliers du 4 décembre 2008

LA PRÉFÈTE DU JURA  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

Vu la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 et  
notamment son article 24 bis ;

Vu le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23  
décembre 1970 ;

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection  
du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1591 du 10 novembre 2008 modifiant l'arrêté n° 1694 du 19 novembre 2007  
fixant la composition de la Commission départementale des objets mobiliers du Jura ;

Vu les propositions de M. le Conservateur des antiquités et objets d'art du Jura ;

Vu l'avis conjoint de Mme la conservatrice régionale de l'inventaire général, de M. le conservateur régional  
des monuments historiques et de M. le conservateur des monuments historiques ;

Vu l'avis de cette assemblée au cours de sa séance du 4 décembre 2008 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Jura ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les objets mobiliers désignés ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste  
des objets mobiliers classés (voir liste jointe).

**Article 2** : Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui  
sera notifié aux maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en  
ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le

Pour ampliation,

pour la Préfète

délégation,

le Maire Principale,

Bureau

  
Mme DE LEO

18 JUIN 2009



La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Francis BLONDIEAU